



ALGERIE - SYRIE

# ATTAF REÇU À DAMAS PAR AHMED AL-CHARAA

Page 3

AVEC 1.827 MILLIARDS  
DE DINARS EN 2024

LA CNAS  
ENREGISTRE DE BONS  
RÉSULTATS

Page 4

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5202 | Dimanche 9 février 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

EN PRÉVISION  
DU RAMADHAN

522 NOUVEAUX  
MARCHÉS DE  
PROXIMITÉ

Page 5

IL Y A 67 ANS SAKIET SIDI YOUCEF

# L'AUTRE CRIME DE LA FRANCE COLONIALE



Page 2

PROCHAINEMENT SUR LA TABLE  
DU CONSEIL DES MINISTRES

NOUVELLE LOI SUR  
LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Page 5



DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES  
SOCIAUX

LES « PARAMÉDICAUX »  
CHEZ LE MINISTRE  
DE LA SANTÉ

Page 2

IL Y A 67 ANS SAKIET SIDI YUCEF

# L'autre crime de la France coloniale

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, est arrivé, hier à El Kef (Tunisie), où il a coprésidé avec le chef du Gouvernement tunisien, M. Kamel Madouri, la cérémonie de commémoration du 67<sup>e</sup> anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youssef.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le Premier ministre et la délégation qui l'accompagne ont été accueillis au poste frontalier de la Délégation de Sakiet Sidi Youcef par le Premier ministre tunisien, qui était accompagné d'une importante délégation ministérielle. Outre la présidence des cérémonies pour commémorer le 67<sup>e</sup> anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef, qui constitue «une occasion de rappeler les sacrifices et la lutte commune des peuples algérien et tunisien contre le colonialisme français pour recouvrer la liberté et la dignité», M.M. Larbaoui et Madouriont aussi eu des entretiens sur la réalité et les perspectives de développement des relations bilatérales, ont aussi été débattus les moyens de les renforcer conformément à la vision commune des dirigeants des deux



pays, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et le président de la République tunisienne, M. Kaïs Saïed, visant à concrétiser un partenariat stratégique efficace entre les deux pays. Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a qualifié les bombes, larguées par l'aviation des forces militaires françaises sur la région de Sakiet Sidi Youssef, le 8 février 1958, de « tournant dans le combat commun (des algériens et des tunisiens, ndr) contre le colonialisme français brutal ». Lors de la commémoration il a affirmé que cette attaque sanglante qui a ciblé des civils et des moudjahidine réfugiés en Tunisie, reste « une page sombre de l'histoire du colonialisme français qui prétendait être civilisé, alors qu'il a perpétré les massacres et les crimes les plus atroces contre des civils désarmés, en utilisant toutes sortes d'armes ». Le Premier ministre a rappelé que ces bombardements ont fait des dizaines de martyrs et des centaines de blessés, Algériens et Tunisiens, illustrant les actions punitives du colonisateur « contre quiconque apportant une aide et un soutien à l'Armée de libération nationale dans son combat contre l'occupant ». Il a également salué l'évolution « remarquable des relations entre l'Algérie et la Tunisie, qui avancent à grands pas vers une coopération complémentaire et intégrée ».

Il a réitéré l'engagement des autorités des deux pays voisins à continuer à déployer « des efforts et mobiliser les énergies dans la mise en œuvre de décisions issues des mécanismes bilatéraux existants ». Il a relevé « une préparation rigoureuse de la prochaine session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne qui se tiendra prochainement en Tunisie ».

## Des dizaines de morts

Pour rappel le village tunisien de Sakiet Sidi Youcef, cible d'une attaque perpétrée le 8 février 1958 par l'aviation française, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés, est un autre exemple de la barbarie du colonialisme français et de ses expéditions punitives contre tous les appuis de l'Armée de libération nationale (ALN) dans son combat contre l'occupation. Sakiet Sidi Youcef, petit bourg situé tout près de la frontière algéro-tunisienne, à un peu plus de 40 km de Souk Ahras et à un jet de pierre de la commune de Heddada, qui relève actuellement de la wilaya de Souk Ahras, constituait un refuge idéal pour les Moudjahidine algériens. Le village tunisien était devenu, dès lors, une cible permanente des forces de l'occupation française qui l'ont pilonné en représailles à ses habitants que la France coloniale entendait punir pour leur solidarité et

leur soutien à la Révolution algérienne. Selon des historiens, Sakiet Sidi Youcef avait fait l'objet de deux attaques : la première les 1er et 2 octobre 1957 et la deuxième le 30 janvier 1958. Ces deux attaques ont constitué le prélude à un massacre plus odieux au cours duquel beaucoup de sang a coulé, illustrant la brutalité de l'occupation.

Pour l'armée coloniale française, devant l'important soutien que la Révolution algérienne recevait de la part des différentes composantes politiques et civiles en Tunisie, il fallait planifier une attaque d'envergure pour provoquer une rupture entre les deux peuples et dissuader les Tunisiens à soutenir la Guerre de libération nationale.

C'est ainsi que le samedi 8 février 1958, l'occupant dirige ses tirs et son artillerie vers la ville frontalière tunisienne de Sidi Youcef et le choix de cette date n'était pas fortuit, car c'était un jour de marché hebdomadaire, synonyme de grande affluence de civils tunisiens et algériens, les premiers pour le négoce et les seconds pour recevoir de l'aide et des vivres de la part d'organisations humanitaires.

Dès les premières heures de la matinée, de véritables essaims d'avions bombardiers et de chasseurs assombrissent le ciel de Sakiet Sidi Youcef et lancent des raids continus, lâchant des bombes durant plus d'une heure et visant, selon des sources historiques, des bâtiments officiels, des écoles primaires et de nombreux magasins et maisons.

Selon les statistiques officielles, l'odieuse attaque qui a mêlé le sang des deux peuples frères, a causé la mort de 68 Tunisiens et Algériens sans défense, dont des enfants et des femmes.

Le massacre de Sakiet Sidi Youcef a suscité une large réaction médiatique internationale, contrairement à ce qu'espéraient l'administration coloniale et son bras armé qui étaient convaincus, à tort, qu'en dissuadant les Tunisiens d'apporter leur aide aux Algériens, ils porteraient un coup fatal à la glorieuse Révolution de Novembre. Ils s'étaient, au contraire, une nouvelle fois discrédités aux yeux de l'opinion publique internationale.

Depuis, cette date, les peuples algérien et tunisien commémorent ensemble cet anniversaire qui constitue un puissant témoignage de la solidarité agissante entre les deux pays frères.

C. A.

## DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX Les « paramédicaux » chez le ministre de la Santé

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a reçu, au siège du ministère, des membres du syndicat algérien des paramédicaux (SAP), en présence de cadres de l'administration centrale, indique samedi un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue jeudi soir dans le cadre du dialogue avec les partenaires sociaux, a permis d'écouter les préoccupations des paramédicaux et leurs observations concernant le nouveau statut et régime indemnitaire de cette importante catégorie du secteur de la santé, précise le communiqué.

Les syndicalistes ont évoqué plusieurs points et propositions, notamment la révision de la carrière professionnelle des aides-soignants et des mesures d'intégration dans les grades, la révision de l'organigramme pour la création d'une direction des soins dans les structures de santé et l'adoption de mesures visant à faciliter le travail syndical et à lever les entraves auxquelles se heurtent les syndicalistes dans certains établissements de santé, selon la même source. Après avoir écouté attentivement les propositions des membres du syndicat, le ministre a rappelé que le droit syndical est garanti par la Constitution en vue de renforcer le dialogue social, assurant que toutes les propositions du syndicat seront examinées lors de la prochaine réunion avec la commission créée à cet effet. M. Saihi a, à cette occasion, assuré les membres du Bureau national du Syndicat algérien des paramédicaux que toutes leurs propositions seront soumises aux autorités supérieures du pays afin de trouver des solutions à même de garantir une carrière professionnelle digne du corps paramédical, qui est l'un des piliers de l'armée blanche, conclut le communiqué.

## ALGERIE - INDE

# Consolider la coopération militaire

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a été reçu, vendredi au 3<sup>e</sup> jour de sa visite officielle en République d'Inde, par le Général d'Armée Anil Chauhan, Chef d'Etat-major de la Défense des Forces armées indiennes, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

A l'entame de sa visite, le Général d'Armée « s'est rendu au Mémorial national de Guerre dans la capitale indienne New Delhi. Après avoir reçu des explications sur l'histoire de ce monument, Monsieur le Général d'Armée a déposé une gerbe de fleurs et a observé une minute de silence à la mémoire des héros commémorés par ce Mémorial », précise la même source.

Par la suite, et au siège de l'Etat-major de la Défense, « Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès

du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, a été reçu par le Général d'Armée Anil Chauhan, Chef d'Etat-major de la Défense ».

Après la cérémonie d'accueil, les deux parties « ont tenu des discussions sur les moyens de consolider la coopération militaire entre les deux pays, avant d'élargir les discussions aux délégations des deux pays, en présence des Commandants des Forces armées indiennes et des membres de la délégation militaire algérienne, ainsi que de l'ambassadeur algérien auprès de la République de l'Inde, Ali Achoui, afin d'évaluer la coopération militaire bilatérale entre l'Algérie et l'Inde, qui entretiennent des relations de coopération solides, marquées par une histoire commune de soutien réciproque et de solidarité », relève le communiqué. Lors de cette rencontre, le Général d'Armée a prononcé une allocution à travers laquelle il a exprimé sa con-

sidération et sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et à la délégation qui l'accompagne, souhaitant que cette visite contribue à approfondir les liens de coopération entre les deux pays.

« Tout d'abord, il m'est agréable de vous faire part de ma profonde gratitude pour l'accueil et les marques d'hospitalité que vous nous avez réservés depuis notre arrivée en cette terre séculaire de l'Inde, souhaitant que cette visite soit une occasion pour l'échange de points de vue sur les questions d'intérêt commun et une opportunité pour asseoir les bases d'une coopération militaire bilatérale », a-t-il affirmé. Le Général d'Armée a également « rappelé l'histoire commune honorable qui unit les deux pays, dont les liens historiques ont permis d'établir une amitié solide, évoluant à travers le temps pour s'élargir à divers domaines politique, économique et de défense ».

ALGERIE - SYRIE

# Attaf reçu par le président de la République arabe syrienne

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a été reçu, hier samedi à Damas, par le président de la République arabe syrienne durant la période de transition, M. Ahmed Al-Charaa, dans le cadre de la visite qu'il effectue en qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, indique un communiqué du ministère.



A cette occasion, « le ministre d'Etat a remis au président syrien une lettre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lui transmettant ses salutations fraternelles et lui renouvelant ses félicitations et ses vœux de succès dans l'accomplissement de ses hautes fonctions dans cette étape charnière de l'histoire de la

Syrie, pays frère », selon le communiqué. Cette rencontre a permis aux deux parties d'« examiner les perspectives de renforcement des relations de fraternité, de solidarité et de coopération entre les deux pays et peuples frères, à la lumière des liens historiques enracinés qui les unissent », ajoute la même source. Les deux parties ont également évoqué « les récents développements aux niveaux national et régional ». A cette occasion,

le ministre d'Etat a affirmé que « l'Algérie est disposée à contribuer, tant au niveau bilatéral qu'en sa qualité de membre arabe du Conseil de sécurité des Nations Unies, à soutenir et à accompagner les démarches visant à rassembler le peuple syrien autour d'un projet national fédérateur permettant de reconstruire les institutions de l'Etat et garantissant la sécurité, la stabilité, le développement et la prospérité », conclut le communiqué.

CONFLIT DANS L'EST DE LA RDC

## L'Algérie appelle à la «retenue» et à la «désescalade»



L'Algérie est "profondément préoccupée" par la reprise du conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) et appelle à la «retenue» et à la «désescalade» dans la perspective de permettre la reprise du dialogue, a indiqué vendredi le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies à Genève, Rachid Bladhane.

Dans son intervention lors d'une session extraordinaire du Conseil des droits de

l'Homme sur la RDC, à la demande de cette dernière, M. Bladhane a déclaré que l'Algérie « est profondément préoccupée par la reprise du conflit à l'Est de la RDC, engendrant des violences systémiques, en particulier les attaques contre les civils, les femmes et les enfants, ainsi que des violations massives des droits humains et du droit humanitaire », qualifiant d'«alarmante» la situation de vulnérabilité extrême dont souffrent des millions de

Congolais. « L'Algérie insiste sur l'importance vitale de garantir l'accès de l'aide humanitaire aux personnes vulnérables et rappelle à toutes les parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire : la vie des civils et celle du personnel humanitaire doivent être protégées, l'acheminement de l'aide doit se faire sans entrave, et les corridors humanitaires doivent être respectés », a-t-il ajouté. L'Algérie « appelle instamment à la retenue et à la désescalade dans la perspective de permettre la reprise du dialogue, en vue d'une solution politique à même de mettre fin à la souffrance des Congolais, de garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC, et d'instaurer une paix durable dans la région », poursuit le diplomate.

Dans cet esprit, a-t-il souligné, l'Algérie « fait sienne les conclusions des Sommets extraordinaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) », se réjouissant, particulièrement, de la tenue, en ce moment, à Dar Es Salam, d'un sommet conjoint SADC-EAC.

Bladhane a, en outre, réaffirmé que l'Algérie « soutient pleinement les processus régionaux en cours et appelle toutes les parties à honorer leurs engagements. Elle exprime, malgré une lourde adversité, ses encouragements et son soutien au Kenya et à l'Angola dans leurs efforts de médiation ».

L'Algérie « se dit prête à accompagner ces efforts de médiation régionale en cours et à œuvrer au service du rétablissement de la paix et de la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs », a-t-il conclu

ALGERE - GHANA

## Meziane remet une lettre du président de la République à son homologue ghanéen

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane a remis, vendredi à Accra (Ghana), dans le cadre de la visite officielle qu'il effectue en tant qu'envoyé spécial du président de la République, une lettre manuscrite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à son homologue du Ghana, M. John Dramani Mahama, a indiqué un communiqué du ministère. « Le ministre de la Communication a transmis les salutations fraternelles du président de la République à son homologue ghanéen, rappelant les valeurs africaines historiques unissant les deux pays outre les liens de fraternité, de solidarité et de coopération entre l'Algérie et le Ghana », précise le communiqué. A cette occasion, il lui a affirmé « la détermination du président de la République à renforcer et à promouvoir les relations bilatérales dans divers domaines à des perspectives plus larges ». De son côté, « le Président John Dramani Mahama a salué la visite de l'envoyé spécial à son pays, qui traduit la profondeur des relations bilatérales », ajoute la même source.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont souligné la nécessité d'intensifier les concertations et la coordination, tout en unifiant les positions et les vues sur les questions internationales et régionales d'intérêt commun.

Cette rencontre s'est déroulée en présence de plusieurs hauts responsables, notamment le ministre des Affaires étrangères, M. Samuel Ablakwa, et le directeur de cabinet à la Présidence de la République, M. Julius Debrah, selon le communiqué

RENOUVELLEMENT PAR MOITIÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA NATION

## 99 dossiers de déclaration de candidature acceptés

Le nombre de dossiers de déclaration de candidature déposés pour les élections de renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la nation, a atteint, jusqu'à jeudi, 99 dossiers sur 177 dossiers déposés, précise un bilan de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). Selon même source, le nombre de formulaires de déclaration de candidature retirés a atteint, jusqu'à jeudi 6 février, «359 formulaires», alors que celui des dossiers de candidature déposés s'est élevé à 177 dossiers, dont 99 ont été acceptés. « Parmi les dossiers retenus, 40 dossiers concernent des candidats parrainés par huit (8) partis politiques, contre 59 dossiers de candidats indépendants », souligne le bilan.

Pour les dossiers rejetés, au nombre de 32, l'Anie a précisé que 18 dossiers de candidature avaient été refusés du fait de l'absence de l'attestation de parrainage dûment signée par le premier responsable du parti, tandis que 10 dossiers ont été rejetés pour lien avec l'argent sale et des affaires douteuses. En outre, quatre (4) autres dossiers ont été écartés à cause de la situation des candidats vis-à-vis de l'administration fiscale. Dans ce cadre, « Il recours ont été enregistrés auprès des tribunaux administratifs, dont neuf (9) ont été rejetés et deux (2) acceptés en appel », selon le communiqué.

ALGERIE-MAURITANIE

## Tebboune reçoit l'envoyé spécial du président mauritanien

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritanien de l'extérieur, M. Mohamed Salem Ould Merzoug, porteur d'un message de son frère le président de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, indique un communiqué de la Présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, et du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf.

LOGEMENT PROMOTIONNEL  
AIDÉMettre fin au problème  
des projets à l'arrêt

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville prépare de nouveaux mécanismes juridiques pour limiter le problème des projets immobiliers à l'arrêt concernant les formules de logement social participatif (LSP) et de logement promotionnel aidé (LPA), dans le cadre de la nouvelle loi sur l'activité de promotion immobilière, a indiqué, jeudi, à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre du secteur, Mohamed Tarek Belaribi.

Lors d'une séance plénière présidée par le vice-président de l'Assemblée, Souleyman Zerkani, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et de membres du Gouvernement, M. Belaribi a précisé que son département ministériel avait achevé l'élaboration de la loi N11-04 régissant l'activité de promotion immobilière, ajoutant qu'elle inclura de nouveaux mécanismes régulant cette activité pour éviter le problème d'arrêt des projets en raison des faillites des entreprises de construction. Cette nouvelle loi sera «prête incessamment», a fait savoir le ministre, affirmant que ses dispositions assureront la reprise des projets à l'arrêt, même en cas de faillite des entreprises chargées de leur réalisation. Concernant les projets LPA et LSP à l'arrêt à Oran, M. Belaribi a souligné qu'ils ne représentent qu'un taux de 11% du total du programme décidé, faisant état du lancement des procédures de résiliation des contrats de propriété foncière pour les promoteurs qui n'ont pas honoré leurs engagements. Ces promoteurs seront remplacés par d'autres «publics», selon le ministre qui a assuré que ces projets devraient être relancés «avant la fin du premier semestre de 2025». En réponse à une autre question relative au retard accusé dans la réalisation de certains projets immobiliers dans la wilaya de Boumerdès, M. Belaribi a affirmé que les programmes de logements prévus dans la wilaya avancent à un "bon rythme" en général, tandis que «ceux ayant accusé un retard ont été confiés à de nouvelles sociétés de réalisation qui entameront les travaux dès l'achèvement des procédures administratives».

AVEC 1827 MILLIARDS DE DINARS EN 2024  
**La CNAS enregistre de bons résultats**

**La Caisse nationale des assurances sociales a enregistré un bon résultat dans ses résultats financiers. Des indices révélés par le DG de la caisse montrent que ce taux est de 10% du chiffre d'affaires global.**

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Dans un entretien accordé à la télévision algérienne, le DG de la CNAS Nadir Kouadria a estimé que « 2024 a vu passer la balance de la CNAS au vert ».

Il conforte cet excellent résultat « grâce à la numérisation des activités et à celui de la politique de recrutement décidé par le gouvernement notamment la fonction publique et la relance économique qui commence à porter ses fruits ».

En d'autres termes, la CNAS qui avait un déficit de 155 milliards de DA avant 2022, a renversé la tendance avec une améliora-

tion de ces finances. Le premier responsable souligne à cet effet que « la situation va évoluer en 2025 d'autant qu'elle aura des répercussions sur la CNR et le FNPOS, créant ainsi une dynamique positive pour les mécanismes d'aide de l'Etat ». Pour ce qui est du remboursement, il est bien entendu que le médicament constitue le taux élevé avec 329 milliards de DA à ajouter le remboursement pour les dialyses, maladies chroniques, cela se situe à 600 milliards de dinars dont la caisse assure à 90% l'intégralité de la prise en charge.

Ceci n'enlève en rien l'évolution positive de la situation financière de la caisse qui a su dépasser la crise d'il y a quelques années. Le DG de la caisse reconnaît que « la CNAS a obtenu un quote-part de 793 milliards de dinars dont 734 milliards de dinars vont à la caisse de retraite ».

La caisse ne compte pas rester à ce niveau puisque dans ces projets, il y a l'extension de la liste des maladies chroniques à prendre en charge ou à supprimer. Le premier responsable de cette institution précise que ce dossier est en cours d'étude au niveau du

ministère. Il note que la liste de remboursement de ces maladies se résume à 58 pathologies. Il confirme également que parmi les changements à poursuivre, il y a l'institution de la carte Chiffa de deuxième génération dont le taux de remboursement passe de 3000 à 5000 DA.

Il y a eu production de 20 millions de cartes alors que le remplacement par ces nouvelles cartes entièrement numérisées et produites localement se situe à 1 million de cartes. Un autre projet est en cours concerne l'institution de l'ordonnance numérique avec la collaboration des médecins et pharmaciens affiliés à la CNAS. Un projet qui permet selon son DG « d'introduire l'Intelligence artificielle dans le traitement des ordonnances numériques peuvent détecter les erreurs des prescriptions ». En outre, il y a le projet concernant la dé domiciliation de la carte Chiffa pour les usagers qui peuvent dès lors l'utiliser dans d'autres régions et de se permettre un contrôle médical en dehors de leurs adresses habituelles.

F. A.

## SONELGAZ - SIEMENS ENERGY

**Signature d'un mémorandum d'entente**

Le Groupe Sonelgaz a annoncé, jeudi dans un communiqué, la signature d'un mémorandum d'entente avec l'allemand Siemens Energy, visant à définir les domaines de coopération et de partenariat entre les deux parties afin de renforcer les capacités techniques et technologiques de Sonelgaz.

La signature a eu lieu en marge de la visite de travail qu'effectue le Président-Directeur Général de Sonelgaz, Mouard Adjal, à Berlin (Allemagne), du 5 au 7 février en cours, pour rencontrer les principaux responsables de la société « Siemens Energy », à leur tête le PDG Christian Bruch, ajoute le communiqué. Le mémorandum d'entente a été signé par M. Adjal et son homologue de la société allemande, M. Christian Bruch, précise le communiqué, soulignant que cet accord s'inscrit dans le cadre « des efforts de Sonelgaz pour mettre en œuvre les directives des hautes autorités du pays relatives à la diversification des exportations hors hydrocarbures, et l'élargissement du réseau des partenaires interna-

tionaux, notamment européens ». A cet égard, le Groupe a précisé que le mémorandum d'entente définit les domaines de coopération et de partenariat entre les deux parties, incluant le développement et l'intégration de nouveaux moyens de production, et la maintenance des installations de production d'électricité conventionnelle ou renouvelables, ainsi que le développement et la fourniture d'équipements électriques pour les réseaux de transport et de distribution de l'électricité. En sus de la formation dans les domaines de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, ce partenariat assurera l'accompagnement en matière de réhabilitation des équipements électriques et gaziers, ainsi que le transfert de la technologie en matière de forgeage à chaud des composants des turbines à gaz avec une technique « Siemens ». Dans le cadre de cette coopération, il s'agira également de sceller un partenariat dans le domaine de la maintenance des moyens de production et de transport de l'électricité dans la

région Mena. Cette action stratégique menée dans le cadre du partenariat entre « Sonelgaz » et « Siemens Energy » traduit « l'engagement des deux parties à œuvrer ensemble au renforcement de l'innovation dans le secteur de l'énergie et au soutien des capacités techniques et technologiques pour la réalisation des objectifs de la diversification économique et du développement durable en Algérie et dans la région », selon le Groupe.

La réunion de M. Adjal avec M. Bruch s'inscrit dans le cadre de la poursuite des discussions autour du renforcement des opportunités de partenariat entre les deux sociétés dans le domaine énergétique, a précisé la même source, ajoutant que la visite de M. Adjal en Allemagne fait suite à l'audience qu'il a accordée, décembre dernier au siège de la direction générale du Groupe à Alger, au directeur général Région MENA de « Siemens Energy », lors de laquelle il lui a remis une invitation officielle pour visiter la société allemande.

## MARCHÉ FINANCIER

**La banque turque Ziraat Bankasi s'installe en Algérie**

La Banque d'Algérie vient d'agréer une succursale de la banque turque « Ziraat Bankasi », selon une décision publiée au Journal officiel (JO) n° 7.

Selon cette décision signée par le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, le 16 janvier dernier, « T.C Ziraat Bankasi Algérie », agréée en qualité de succursale de banque, peut effectuer toutes les opérations de banque, conformément à la loi 09-23 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire.

Une dotation de 20 milliards de dinars libérée en totalité et en numéraire, est affectée à T.C Ziraat Bankasi-Algeria, précise la même source.

EN PRÉVISION DU RAMADHAN

# 522 nouveaux marchés de proximité

Chaque année, des espaces de vente dédiés à la commercialisation des produits sont aménagés par les pouvoirs publics, durant le mois du Ramadan, et ce, afin de soutenir le pouvoir d'achat du consommateur et d'assurer un approvisionnement permanent.

PAR : IDIR AMMOUR

Cette opération qui s'étend à l'ensemble des wilayas du pays, vise à casser les prix, éliminer les intermédiaires, contrecarrer la concurrence déloyale et à protéger les familles aux maigres revenus. Le programme commercial prévoit les ventes des différents produits dont, en premier lieu bien sûr, les denrées alimentaires, vu la circonstance particulière de sa tenue. En effet, dès la semaine prochaine, 522 marchés de proximité seront à la disposition des citoyens à travers tout le pays afin de faciliter l'accès aux produits de large consommation et stabiliser les prix. C'est qu'a annoncé le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, qui a révélé dans ce sens que ces marchés ouvriront leurs portes à la mi-février dans l'ensemble des régions du pays, soit deux semaines avant le début du



mois sacré de Ramadhan. Le programme tracé à l'occasion du mois sacré de cette année prévoit une série de mesures dédiées à soutenir le pouvoir d'achat et stabiliser les prix des produits de base. Parmi ces mesures figurent les ventes promotionnelles et des réductions sur les denrées largement consommées. « Ainsi, l'approvisionnement du marché en huile de table et en sucre blanc a été renforcé, avec l'injection de quantités supplémentaires dès janvier dernier, atteignant 2 400 tonnes d'huile/jour au lieu de 1600 tonnes (niveau actuel de consommation), tandis que la production de sucre a été portée à 2750 tonnes/jour contre 1889 tonnes actuellement consommées », a révélé Zitouni. Il a également fait état de la mise en place d'un programme « exceptionnel d'importation de 13 000 tonnes de viandes rouges spécialement pour le mois de Ramadhan ». « Une quantité encore plus importante que

celle consacrée pour le mois sacré en 2024, qui s'élevait à 9000 tonnes, ce qui a permis de maîtriser les prix de ce produit de base », a-t-il davantage précisé. Toujours dans le même sillage, le ministre a fait état de la prolongation « du système de quotas supplémentaires de blé dur, qui représentent 20% de la capacité de production, au profit de 165 minoteries (semoule), pour atteindre le taux des 60% » Ceci en plus de « l'injection des quantités supplémentaires de lait subventionné, à savoir 3000 tonnes de lait en poudre » a-t-il révélé. À cela s'ajoute « le renforcement des dispositifs de solidarité à travers l'organisation de l'opération Couffin du Ramadhan 2025 », comme souligné par le ministre. Il a été également décidé la mise en place d'un programme préventif en collaboration avec les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ainsi que les collectivités locales et les acteurs du commerce extérieur. I.A.

PROCHAINEMENT SUR LA TABLE DU CONSEIL DES MINISTRES

## Nouvelle loi sur les activités minières

La mouture de la loi régissant les activités minières, dont l'élaboration a été achevée après consultation de toutes les parties concernées, sera prochainement sur la table du Conseil des ministres, a annoncé, jeudi, le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab.

Lors d'une séance consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Souleyman Zerkani, vice-président de l'APN, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et de plusieurs membres du Gouvernement, M. Arkab a fait savoir que « la mouture de la loi sur les activités minières sera prochainement présentée au Conseil des ministres avant d'être soumise aux deux chambres du Parlement pour débat ».

Ce texte a été élaboré après des consultations avec toutes les parties concernées, ajoute le ministre, précisant que la loi connaîtrait « une révision globale et approfondie pour davantage d'attractivité et d'ouverture aux investissements ».

Cette révision vise à « simplifier les procédures, garantir la transparence en matière de recherche et d'exploration, et

assurer un climat favorable aux investisseurs dans le strict respect des normes écologiques internationales », a poursuivi M. Arkab.

Lors de cette séance, le ministre a mis en avant les efforts déployés par son département ministériel pour le contrôle et l'accompagnement des entreprises opérant dans le domaine de l'extraction artisanale de l'or, notamment suite à l'octroi, par l'Agence nationale des activités minières (ANAM), de 223 permis d'exploitation artisanale depuis 2021, tout en assurant la formation, l'encadrement technique et le traitement de la production aurifère.

Les ingénieurs de la police des mines, relevant de l'ANAM, ont mené 1.826 opérations de contrôle et d'inspection des périmètres d'exploitation artisanale d'or depuis le début de l'exploitation en 2021 jusqu'à fin 2024, d'où l'émission de mises en demeure aux entreprises contrevenantes, le retrait de sept permis d'exploitation et le gel de 30 autres. Les efforts de lutte contre l'exploitation illicite de l'or, auxquels participent les forces de l'Armée nationale populaire (ANP), la Gendarmerie nationale et les services de sécurité, ont permis de saisir 8.455 tonnes de terres minérales fin 2024, avec l'arrestation d'un nombre

important de contrevenants de diverses nationalités, outre la saisie d'importants moyens matériels utilisés dans l'extraction illégale, tels que des véhicules, des camions, des motos et des équipements d'excavation, selon le bilan présenté par le ministre.

Quant au taux de la production de l'or artisanal, le bilan fait état de 61.000 tonnes de terres minérales produites par les micro-entreprises agréées, tandis que l'entreprise d'exploitation des mines d'Or « ENOR » a procédé à l'extraction de 339 kg d'or brut après le traitement des sols, ajoute le ministre. La société « ENOR » relevant du groupe Sonarim procédera à l'accélération du paiement des redevances relatives à l'extraction d'or, au profit des entreprises activant dans le domaine de l'exploitation artisanale de l'or, a indiqué M. Arkab. En vue d'encourager l'investissement et l'exploitation industrielle de l'or, l'ANAM avait lancé, en 2022, neuf (9) avis de vente aux enchères nationales et internationales, concernant six sites d'exploitation, dont deux connaîtront le lancement des travaux d'exploitation, selon le ministre qui a fait savoir qu'en 2025, d'autres sites seraient mis en vente aux enchères.

R.N.

INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### L'association de la diaspora, une nécessité

Le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib a reçu jeudi à Alger le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, avec lequel il a abordé les moyens d'associer les opérateurs économiques et hommes d'affaires de la diaspora algérienne, au processus de renouveau national et de leur permettre de contribuer au développement économique du pays, selon un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, M. Chaib a souligné « la grande importance que l'Etat algérien accorde à la communauté nationale à l'étranger, en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a encouragé, à maintes occasions, les enfants de notre communauté à saisir les opportunités d'investissement offertes dans leur mère patrie », ajoute le communiqué. Les deux parties ont passé en revue « les moyens d'associer efficacement les opérateurs économiques et hommes d'affaires de la diaspora algérienne, au processus de renouveau national », notamment dans les secteurs prometteurs et de leur permettre de contribuer à la relance de l'économie nationale en les encourageant à investir dans divers domaines et à profiter de l'environnement propice et des garanties et différentes mesures incitatives visant à promouvoir l'investissement et à renforcer le développement économique du pays ».

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

### Médaille d'or pour l'Université de Constantine 3

L'Université de Constantine 3 Salah-Boubnider a remporté la médaille d'or dans la catégorie des études supérieures au Concours international de la jeunesse arabe pour les projets innovants sur la sécurité alimentaire, organisé dans le cadre de la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire au Qatar, indique samedi un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

L'étudiante Mefaradj Sara de l'Université de Constantine 3 Salah-Boubnider a décroché la première place (médaille d'or) dans la catégorie des études supérieures au Concours international de la jeunesse arabe pour les projets innovants sur la sécurité alimentaire et hydrique, organisé par l'Université des sciences et technologies du Qatar, dans le cadre de la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire et hydrique face au changement climatique, lit-on dans le communiqué.

L'étudiante a participé avec un projet portant sur « l'amélioration de la culture de l'azolla et des lentilles d'eau pour la production, à faible coût, d'aliments nutritifs pour le bétail », selon la même source.

R.N.

## Innovation et digitalisation : Les startups algériennes en vedette au Sommet de la Fintech

*La troisième édition du Sommet de la technologie financière et du commerce électronique, qui se clôture ce samedi à Alger, met en lumière l'essor des startups algériennes dans ce secteur en pleine expansion.*



## Trump, Musk et cryptos : Best Wallet est-il prêt pour une adoption massive aux États-Unis ?

# Innovation et digitalisation : Les startups algériennes en vedette au Sommet de la Fintech

*La troisième édition du Sommet de la technologie financière et du commerce électronique, qui se clôture ce samedi à Alger, met en lumière l'essor des startups algériennes dans ce secteur en pleine expansion.*

Grâce aux solutions innovantes qu'elles proposent, ces jeunes entreprises répondent aux nouvelles exigences du marché et bénéficient du soutien des autorités pour le développement du commerce électronique dans le pays. L'exposition organisée en marge du sommet a révélé l'évolution rapide des services liés au e-commerce en Algérie. Autrefois centrées sur la simple livraison, les startups offrent aujourd'hui des solutions complètes et avancées pour faciliter les transactions en ligne. Parmi ces initiatives, la plateforme Feef, lancée il y a seulement deux mois, permet aux commerçants de créer des boutiques en

ligne sans compétences en programmation. Selon Noah Ben Zina, représentant de la startup, cette solution locale évite aux marchands de souscrire à des services étrangers coûteux. L'intégration avec divers services de livraison et la gestion simplifiée des stocks figurent parmi les fonctionnalités proposées, en plus d'un module de paiement électronique, encore peu utilisé en Algérie. De son côté, la startup Mhani a développé la plateforme Weewee, qui se distingue par son service de paiement électronique à la livraison (E-COD). Ce système rassure les clients en leur permettant de vérifier le produit avant d'effectuer un paiement instantané en ligne. En plus de cette fonctionnalité, l'application offre un suivi détaillé des commandes et plusieurs options de livraison, notamment à domicile, en point relais ou en agence.

**Des outils numériques adaptés aux besoins des entreprises**  
L'Agence nationale pour la promotion des parcs technologiques a également



présenté plusieurs startups incubées dans son programme. Parmi elles, la société Siraj a dévoilé SellSabeel, un logiciel de gestion cloud pour les entreprises, intégrant la création de boutiques en ligne, la gestion des stocks et

un suivi des transactions financières. Une autre innovation notable est

DeliverEase, une solution dédiée aux entreprises de livraison. Son fondateur, Dia Eddine Harti, explique que cette plateforme permet de gérer en temps réel les trajets des livreurs, d'optimiser les itinéraires et d'assurer une commu-

nication instantanée entre les sociétés et leurs chauffeurs. Lauréate du label « projet innovant », la startup attend désormais sa certification en tant qu'entreprise émergente pour lancer officiellement son activité.

## Le paiement électronique, un levier essentiel pour l'avenir de l'e-commerce

Les différents acteurs du secteur s'accordent sur la nécessité d'une généralisation du paiement électronique en Algérie. Malgré l'essor du commerce en ligne, le paiement à la livraison reste la norme, freinant l'expansion des transactions numériques. Lors de l'ouverture du sommet, le ministre de l'Économie de la connaissance et des Startups, Nordine Ouadah, a annoncé des réformes légales pour encadrer l'e-commerce et favoriser le développement des solutions de paiement digital. En collaboration avec le ministère du Commerce et la Banque d'Algérie, son département travaille sur la mise en place de nouvelles réglementations qui feront de 2025 une

année clé pour la technologie financière.

## Un événement d'envergure pour l'avenir du digital en Algérie

Cette troisième édition du sommet a rassemblé des experts, des entrepreneurs ainsi que des investisseurs, qui ont débattu des défis et opportunités du secteur à travers conférences, ateliers et sessions de networking. Organisé par la startup Guiddini, l'événement s'est tenu sous le parrainage du ministère de la Poste et des Télécommunications, du ministère de l'Économie de la connaissance, et du Haut-Commissariat à la Numérisation, soulignant l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'innovation digitale.

Avec ces avancées et le soutien gouvernemental, l'Algérie accélère sa transition vers une économie numérique dynamique, ouvrant la voie à un développement durable de l'e-commerce et des services financiers digitaux.

## Une première à Alger : inDrive dévoile son nouveau service de moto-taxi

inDrive, la plateforme mondiale de mobilité et de services urbains, le service de VTC le plus populaire dans la région MENA, a élargi son offre avec le lancement d'un service de VTC en moto. Ce lancement fait suite à l'introduction réussie du service de VTC traditionnel en Algérie.

Ce nouveau service, actuellement proposé exclusivement à Alger, permet aux passagers de réserver des trajets avec des motocyclistes via la plateforme inDrive, offrant ainsi une option flexible et pratique pour les utilisateurs.

L'une des principales caractéristiques de ce service est la possibilité pour les passagers de négocier le prix de la course et d'autres détails directement avec les conducteurs, ce qui leur permet de mieux contrôler leur expérience de transport.

Selon Wail Almamma, représentant d'inDrive en Algérie, inDrive est la seule société de VTC du pays à proposer des services de moto. Il a souligné que cette initiative contribue à réduire les embouteillages et à rendre la mobilité plus accessible aux utilisateurs.

## Alger se déplace désormais en moto avec inDrive

Ceci est particulièrement important dans les villes à forte circulation, où les motos peuvent se faufiler dans les embouteillages plus facilement que les voitures.

Wail a ajouté que inDrive ne prélève aucune commission, ce qui donne aux chauffeurs le privilège de gagner plus d'argent pendant cette période du projet. Des études préliminaires montrent qu'aux heures de pointe, les trajets effectués par des conducteurs de moto peuvent être jusqu'à 40 % plus rapides, car ces conducteurs sont plus flexibles et peuvent choisir des itinéraires alternatifs en cas d'embouteillages.

Après le succès remarquable de son service de VTC, inDrive s'efforce d'élargir les options de transport en Algérie. Consciente de la demande croissante de solutions de mobilité plus diversifiées, l'entreprise a décidé d'introduire le modèle moto.

Ce nouveau service vise à offrir aux habitants une plus grande flexibilité et davantage de choix dans la manière dont ils se déplacent en ville.

Avec l'ajout de trajets en moto, inDrive améliore sa plateforme, offrant une alternative efficace et permettant de gagner du temps pour naviguer dans les zones urbaines encombrées.

## Trump, Musk et cryptos : Best Wallet est-il prêt pour une adoption massive aux États-Unis ?



Avec Donald Trump à la Maison-Blanche et Elon Musk en figure de proue, les États-Unis se préparent à une révolution crypto sans précédent. Entre politiques favorables et innovations technologiques, tout est aligné pour une adoption massive des cryptomonnaies. Et au cœur de cette transformation, une question se pose : Best Wallet est-il prêt à devenir l'outil incontournable pour les investisseurs américains ? Portefeuille crypto de référence, Best

Wallet offre déjà une sécurité de pointe, une compatibilité étendue avec les blockchains majeures et une expérience utilisateur fluide. Mais c'est son token natif, Best Wallet Token (\$BEST), qui pourrait bien redéfinir la gestion des actifs numériques. Entre réductions sur les frais, accès à des services premium et opportunité d'investissement, \$BEST s'inscrit comme un véritable atout pour surfer sur cette vague crypto.

Alors que Trump promet de faire des États-Unis la capitale mondiale de la blockchain, et que Musk continue de démocratiser les cryptos, Best Wallet se trouve en première ligne. Mais est-il vraiment prêt à relever ce défi colossal ? Voici tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

## La campagne inédite du duo Trump-Musk pour dynamiser le marché crypto

Donald Trump et Elon Musk sont deux figures emblématiques aux parcours radicalement différents, mais ils se retrouvent aujourd'hui au cœur d'un objectif commun : promouvoir l'adoption massive des cryptomonnaies aux États-Unis ! Il est vrai que Trump se montrait initialement sceptique à l'égard des cryptos, mais il a récemment changé de ton, notamment en publiant une série de NFT (non-fungible tokens) qui se sont littéralement arrachés en quelques heures. Or, cette évolution surprenante reflète bel et bien une stratégie calculée pour séduire un public jeune et connecté.

De son côté, Elon Musk, PDG de Tesla et de SpaceX, est un ardent défenseur des cryptomonnaies. Qu'on l'adore ou qu'on le critique, Musk a transformé le paysage des cryptomonnaies en une véritable tendance mondiale. Avec des tweets devenus viraux et des prises de position audacieuses, il a largement

démocratisé l'accès aux cryptos auprès du monde entier, notamment grâce à la promotion du Dogecoin. Son tweet mythique « Dogecoin to the Moon » a transformé cette crypto en un phénomène mondial, attirant des millions d'investisseurs particuliers. Mais son influence ne s'arrête pas aux memes coins. Musk est allé jusqu'à adopter le Bitcoin comme moyen de paiement pour Tesla (même brièvement), ce qui n'a pas manqué d'envoyer un signal fort aux grandes entreprises : les cryptos peuvent bien devenir un outil légitime dans l'économie mondiale ! Des rumeurs d'intégration de nouvelles cryptos continuent d'ailleurs toujours d'enflammer le marché. Leur campagne conjointe repose ainsi sur deux piliers : la démocratisation et la sécurisation des cryptomonnaies. Or, cela ouvre une fenêtre d'opportunité unique pour des plateformes comme Best Wallet, qui se positionnent comme des solutions innovantes et accessibles pour les investisseurs particuliers et institutionnels. Affaire à suivre de près.

## Best Wallet prépare sa révolution dans l'adoption crypto aux États-Unis

Best Wallet s'impose comme un acteur incontournable de la gestion d'actifs numériques, prêt à surfer sur la vague d'adoption massive des cryptos initiée sous l'ère Trump. Le succès de Best

Wallet est facilement compréhensible, ce dernier reposant sur une combinaison gagnante : une interface ultra-intuitive et une sécurité digne des institutions financières !

Son potentiel est donc immense, en particulier lorsqu'on sait que le marché des portefeuilles numériques devrait atteindre 1,5 milliard d'utilisateurs d'ici 2027, selon Grand View Research. Avec une part de marché actuelle de 3 % aux États-Unis, Best Wallet est déjà sur une trajectoire ascendante mais vise encore plus haut. La plateforme ambitionne même de capter 10 % du marché américain d'ici trois ans, cela grâce à des innovations comme des échanges sans frais et des outils d'analyse avancés pour ses utilisateurs.

Ce n'est pas tout : les collaborations stratégiques avec des blockchains majeures comme Ethereum et Solana renforcent la crédibilité et l'attractivité de Best Wallet. Best Wallet ne se contente pas de suivre la tendance : il redéfinit les standards de l'industrie. Le moment de se positionner n'a jamais été aussi stratégique.

Et dans cette lancée, il faut savoir que les détenteurs de Les détenteurs de \$BEST bénéficient de réductions sur les frais de transaction, d'accès à des services exclusifs comme des outils d'analyse avancés, et qu'ils peuvent même générer des rendements passifs

grâce au staking.

Avec une demande en constante augmentation et une utilité qui ne cesse de s'élargir, \$BEST est déjà considéré comme l'une des cryptos les plus prometteuses de 2025.

## Pourquoi investir dans Best Wallet Token (\$BEST) ?

Best Wallet Token (\$BEST) est le token natif du portefeuille crypto Best Wallet, conçu pour offrir des avantages exclusifs, réduire les frais et renforcer l'expérience utilisateur au sein de son écosystème innovant, en particulier aux États-Unis. La plateforme s'appuie sur des partenariats stratégiques et une prise en charge optimisée des transactions en USD, tout en restant parfaitement alignée avec les réglementations locales.

## Ce qui différencie Best Wallet et \$BEST, c'est surtout :

Une sécurité de niveau institutionnel : Avec 98 % des actifs stockés en cold storage, Best Wallet n'a enregistré aucune faille en 2023. Une garantie de tranquillité d'esprit pour les utilisateurs.

Des frais imbattables : Moins de 0,5 % par transaction, bien en dessous des 3 % pratiqués par des géants comme Coinbase. Avec \$BEST, les économies

deviennent encore plus intéressantes.

Une expérience utilisateur ultra-fluide : Notée 4,8/5 sur les app stores, l'application mobile offre des fonctionnalités comme des alertes personnalisées et des analyses en temps réel, idéales pour prendre des décisions rapides et éclairées.

Des innovations très régulières : Avec la Best Card, il sera possible de dépenser ses actifs chez des commerçants dans de plus en plus d'États américains (avec jusqu'à 8% de remise sur chaque achat et des frais faibles, voire nuls, lorsque vous détenez et stakez \$BEST !).

## Conclusion : Vers une adoption massive de Best Wallet aux États-Unis suite à l'élection de Trump ?

Best Wallet est prêt pour une adoption massive aux États-Unis. Avec Trump stimulant l'écosystème crypto américain, la plateforme se positionne comme la solution par excellence pour tous les profils d'investisseurs grâce à sa sécurité renforcée, son interface intuitive et bien sûr son token natif, \$BEST, lequel offre des avantages exclusifs aux utilisateurs.

C'est donc justement en capitalisant sur un marché en pleine évolution et des politiques favorables que Best Wallet semble être en mesure de redessiner les standards de l'investissement crypto.

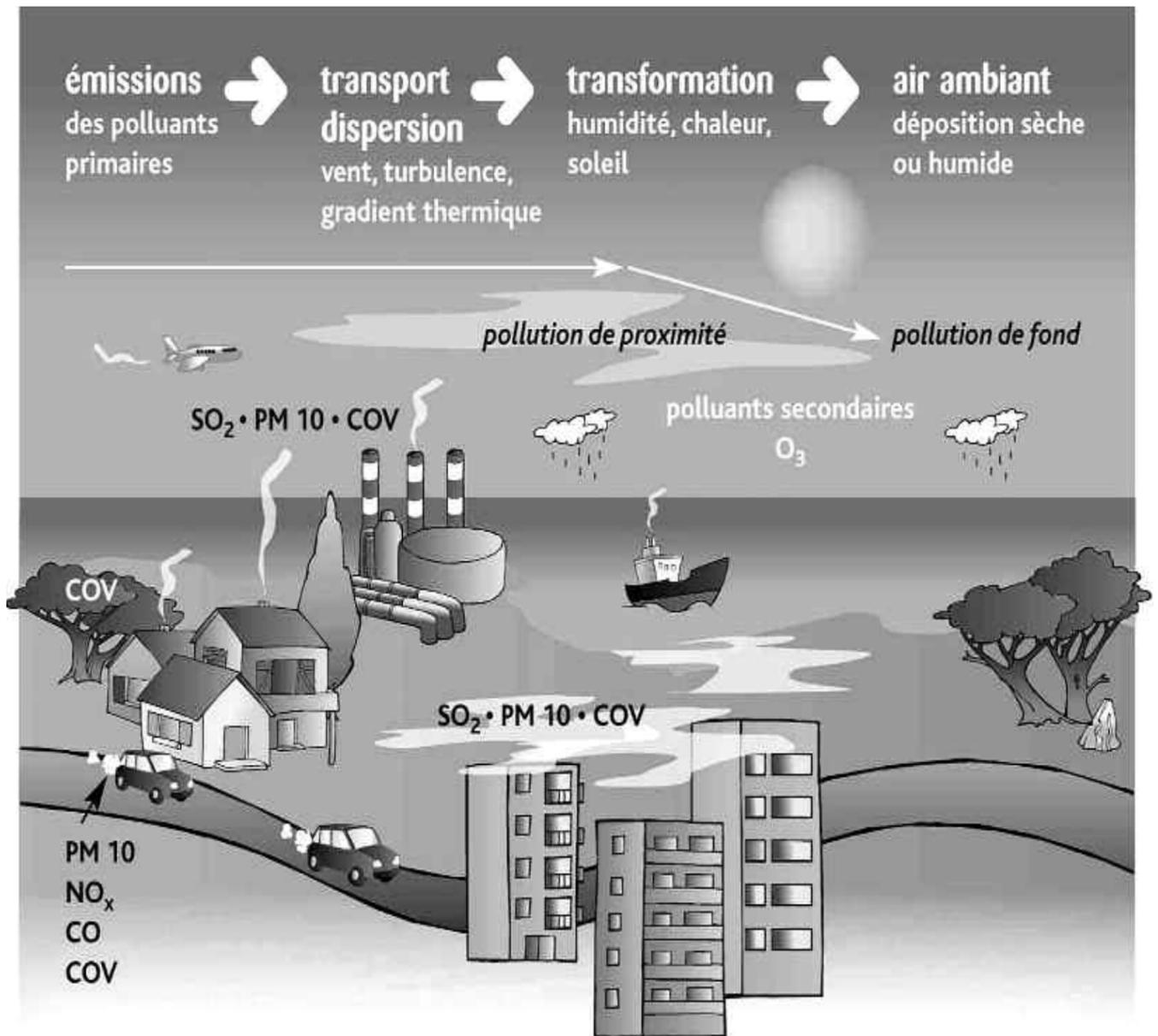
# La pollution de l'air : Un danger majeur pour la santé et l'environnement

*On estime que l'exposition à la pollution atmosphérique entraîne sept millions de décès prématurés et la perte de millions d'années de vie en bonne santé chaque année. Chez l'enfant, la pollution atmosphérique pourrait même entraver le développement des poumons, limiter la fonction pulmonaire, provoquer des infections respiratoires et aggraver l'asthme.*

Chez l'adulte, les cardiopathies ischémiques et les accidents vasculaires cérébraux sont les causes les plus courantes de décès prématuré attribuables à la pollution de l'air extérieur, et de nouvelles données montrent également que celle-ci peut aussi être à l'origine du diabète et de maladies neurodégénératives. En termes de charge de morbidité, la pollution atmosphérique est donc comparable à d'autres facteurs de risque importants pour la santé dans le monde, tels que la mauvaise alimentation et le tabagisme.

Avec les changements climatiques, la pollution atmosphérique est l'une des principales menaces environnementales pour la santé. L'amélioration de la qualité de l'air peut accompagner les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques, et la réduction des émissions améliorera la qualité de l'air. En s'efforçant d'atteindre les seuils recommandés, les pays protégeront la santé tout en atténuant les changements climatiques mondiaux. Les nouvelles lignes directrices de l'OMS recommandent des seuils de qualité de l'air concernant six polluants, pour lesquels on dispose des données les plus récentes quant à leurs effets sur la santé. Le fait de prendre des mesures contre ces polluants dits classiques (particules en suspension (PM), ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et monoxyde de carbone (CO)) a également un impact sur d'autres polluants nocifs.

Les risques pour la santé associés aux particules d'un diamètre égal ou inférieur à 10 et 2,5 microns (µm) (PM et PM<sub>10</sub>, respectivement) revêtent une importance particulière pour la santé publique. Les PM et PM<sub>10</sub> peuvent pénétrer profondément dans les poumons. Toutefois, les PM peuvent même entrer dans la circulation sanguine. Elles ont principalement des effets sur les systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et affectant également d'autres organes. Les PM proviennent essentiellement de la com-



bustion de carburants dans différents secteurs, notamment les transports, l'énergie, les ménages, l'industrie et l'agriculture. En 2013, la pollution de l'air extérieur et les particules en suspension ont été classées comme oncogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS.

## Une charge de morbidité inégale

Les disparités en matière d'exposition à la pollution atmosphérique augmentent dans le monde entier, d'autant plus que les pays à revenu faible ou intermédiaire connaissent des niveaux croissants de pollution atmosphérique en raison d'une urbanisation à grande échelle et d'un développement économique qui repose en grande partie sur l'utilisation de combustibles fossiles. « L'OMS estime que, chaque année, des millions de décès sont dus aux effets de la pollution atmosphérique, principalement à des maladies non transmissibles. L'air pur devrait être un droit humain fondamental et une condition nécessaire à la santé et à la productivité des sociétés. Toutefois, bien que la qualité de l'air se soit quelque peu améliorée au cours des

trois dernières décennies, des millions de personnes continuent de mourir prématurément, souvent dans les populations les plus vulnérables et marginalisées », a déclaré le Dr Hans Henri P. Kluge, Directeur régional de l'OMS pour l'Europe. « Nous connaissons l'ampleur du problème et nous savons comment le résoudre. Ces lignes directrices actualisées fournissent aux décideurs des données solides et un outil nécessaire pour s'attaquer à cette charge persistante pour la santé », a-t-il ajouté.

Il ressort des évaluations mondiales que la pollution de l'air ambiant entraîne la perte de centaines de millions d'années de vie en bonne santé, la charge de morbidité correspondante pesant surtout sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. Plus l'exposition à la pollution atmosphérique est importante, plus les conséquences sur la santé sont grandes, en particulier chez les personnes atteintes de maladies chroniques (comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive et les cardiopathies), ainsi que chez les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes.

En 2019, plus de 90% de la population

mondiale vivait dans des régions où les concentrations dépassaient les seuils de référence fixés par l'OMS en 2005 concernant l'exposition prolongée aux PM. Les pays où la qualité de l'air s'est nettement améliorée grâce aux politiques adoptées ont souvent connu une réduction sensible de la pollution atmosphérique, alors que les baisses au cours des 30 dernières années ont été moins perceptibles dans les régions où la qualité de l'air était déjà bonne.

## La voie à suivre pour atteindre les seuils de référence en matière de qualité de l'air

Ces lignes directrices visent à ce que tous les pays atteignent les seuils de référence en matière de qualité de l'air. Consciente que ce sera difficile pour de nombreux pays et régions où les niveaux de pollution atmosphérique sont élevés, l'OMS a proposé des objectifs intermédiaires pour faciliter l'amélioration progressive de la qualité de l'air et donc l'obtention progressive, mais significative, d'avantages en termes de santé de la population.

ORAN, RÉSORPTION DE L'HABITAT PRÉCAIRE

## 68 familles relogées

*Pas moins de 68 familles vivant dans des logements précaires à Oran ont été relogées, jeudi, dans de nouveaux logements dans la commune de Misserghine.*

Les autorités locales ont supervisé, tôt dans la matinée, la deuxième phase de l'opération de relogement de 68 familles, qui résidaient dans des logements vétustes dans le vieux quartier "Sidi El Houari". Les familles ont été transférées vers de nouvelles habitations situées dans le quartier "Moudjahid Achouri-Ahmed" à Misserghine, un site qui compte 900 logements publics locatifs.

Pour cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la Résorption de l'habitat précaire (RHP), tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés, avec la présence des services de la daïra et de l'APC d'Oran, des directions de l'Habitat, de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), ainsi que des services de sécurité. Dès la fin de l'opération de relogement, la démolition des anciens logements a été lancée.

Il est à rappeler qu'à la fin du week-end dernier, 167 familles vivant dans



des logements précaires dans le vieux quartier "Sidi El Houari" avaient été relogées dans des habitations décentes situées dans le même secteur de la commune de Misserghine.

Le wali d'Oran, Samir Chibani, avait dernièrement souligné que les terrains récupérés dans le quartier "Sidi El Houari" seront utilisés pour la construction de nouveaux logements

suivant le style architectural traditionnel du quartier.

Il a ajouté que la réalisation des logements sera confiée à des promoteurs immobiliers publics, tels que l'Office de promotion et de gestion immobilière, l'Agence nationale d'amélioration du logement (AADL) et l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), dans le cadre du

logement promotionnel aidé.

Le wali a, en outre, souligné que "l'opération d'éradication des logements insalubres et des bâtiments menaçant ruine se poursuit dans la wilaya d'Oran".

A noter que cette opération de relogement est la sixième du genre depuis le début de l'année en cours, touchant environ 320 familles au total, dont 167 familles ayant résidé dans des logements précaires et vétustes à "Sidi El Houari", 9 familles à "El Hamri", 27 familles à la délégation communale d'El Makkari", 11 familles à la délégation "Mouahidine", 10 familles dans un vieil immeuble à Haï "Oussama", dans la délégation communale "El Mokrani" et 16 autres familles vivant dans des bâtiments anciens à Haï "El Khaldia" (ex-Delmonte) à Oran ont été relogées dans de nouveaux logements.

Ces familles ont bénéficié de logements dans les pôles urbains de Oued Tlalat et Belgaid, ainsi qu'à la cité 1.201 logements publics locatifs, dans le quartier de la pépinière, commune de Bir El Djir.

### CONSTANTINE

#### Réception en août prochain de plusieurs structures scolaires

Plusieurs infrastructures scolaires seront réceptionnées au cours du mois d'août prochain dans la wilaya de Constantine pour améliorer les conditions de scolarité des élèves, a indiqué, jeudi, le chef de l'exécutif local, Abdelkhalek Sayouda.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une tournée d'inspection des projets d'établissements scolaires dans les communes de Constantine, de Didouche-Mourad, d'Aïn-Smara et la circonscription administrative Ali-Mendjeli, le même responsable a précisé qu'il s'agira de 10 groupes scolaires, 6 CEM, 6 lycées, deux demis pension, des cantines scolaires et des aires de jeu.

Les efforts sont engagés pour assurer la disponibilité de ces structures scolaires avant le début de la prochaine année scolaire 2025-2026, notamment au niveau des pôles urbains nouveaux, a affirmé le wali assurant que les taux d'avancement de leurs travaux sont "importants" de sorte à en permettre la réception dans les délais fixés.

Il a également affirmé la nécessité de renforcer les chantiers en main d'œuvre qualifiée et le respect strict du système de travail par équipe 3x8 pour livrer ces projets dans les délais contractuels. M. Sayouda a insisté dans le même contexte sur le nécessaire suivi sur le terrain pour garantir la réception de ces projets dans la conformité aux normes requises et la fourniture de tous les équipements nécessaires au démarrage de la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions.

TOUGGOURT, PHOENICICULTURE

## Journée technique sur la fertilisation des palmeraies

Une journée technique de sensibilisation à la fertilisation agricole des palmiers-productifs et la protection de la richesse phoenicicole a été organisée jeudi à Nezla (Touggourt), à l'initiative de l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS), ont indiqué les organisateurs.

Tenue au niveau d'une exploitation agricole, la rencontre a permis aux participants de s'initier aux modes d'utilisation des intrants agricoles et

fertilisants dans les palmeraies, tenant compte de la protection des conditions hydro-édaphiques, de l'âge du palmier et de son rendement, a indiqué la directrice de la ferme de démonstration et de production des semences à l'ITDAS, Halima Khaled.

Les volets liés à l'utilisation des engrais organiques et chimiques, le respect des normes, qualitative et quantitative, d'utilisation des produits, ainsi que du cycle de développement du palmier durant la période

de fertilisation pour s'assurer de l'efficacité de l'opération, ont également été exposés aux participants, avec aussi des explications sur les effets secondaires et indésirables d'une mauvaise utilisation des engrais, a-t-elle ajouté. Cette journée d'étude vise à sensibiliser les agriculteurs et les phoeniculteurs sur l'importance de l'utilisation des engrais comme facteur de préservation des cultures et d'amélioration des rendements, selon la même source.

GUELMA, SOLIDARITÉ

## 250 tonnes d'aides humanitaires collectées au profit des Palestiniens à Ghaza

Le comité de wilaya du Croissant rouge algérien (CRA) a collecté 250 tonnes d'aides humanitaires au profit des Palestiniens dans la Bande de Ghaza dans le cadre des efforts de secours menés par l'Algérie pour les soutenir durant la crise humanitaire qu'ils traversent.

Le wali, Mme Houria Aggoune accompagnée des membres du CRA et des autorités locales a donné jeudi au siège de l'unité principale de la protection civile le coup de départ de la

caravane qui se dirigera vers le centre de collecte des aides humanitaires dans la wilaya de Blida avant leur transfert vers la Palestine.

La caravane est constituée de 13 camions chargés d'un grand nombre de tentes capables d'accueillir entre 10 et 28 personnes, d'aides médicales et alimentaires, de couvertures, de matelas et d'effets vestimentaires collectés par les divers secteurs, les commerces de gros et des mécènes de la wilaya, a précisé sur place à l'APS

Belkheir Brahmia, président du comité local du CRA.

Dans une déclaration à la presse, le wali a inscrit cette initiative de solidarité dans le cadre des efforts nationaux de soutien aux palestiniens dans la Bande de Ghaza pour l'aider à surmonter la situation difficile qu'ils vivent et "reflète les sentiments de fraternité envers le peuple palestinien et concrétise le principe de l'Algérie de soutien indéfectible à la cause palestinienne".

## COMMERCE

# Révision globale du cadre législatif et élargissement de l'investissement dans les grandes surfaces

*Le plan ministériel annuel prévoit la poursuite "des efforts de modernisation des modes de gestion et de numérisation des procédures au sein des services extérieurs sous tutelle, en sus du renforcement de la qualité et de l'efficacité des décisions tant au niveau central que local, selon une vision globale orientée vers l'avenir".*

**L**e ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a souligné, jeudi à Alger, que son secteur connaîtrait en 2025 une révision globale du cadre législatif et réglementaire de la pratique commerciale en promulguant de nouvelles lois et en actualisant d'autres textes pour accompagner les mutations commerciales, ajoutant qu'il sera procédé à l'élaboration d'un plan national d'urbanisme commercial tout en élargissant l'investissement dans les grandes surfaces commerciales.

Lors d'une audition devant la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification, à l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouther Krikou, le ministre a souligné qu'il s'agissait de l'élaboration d'une loi sur l'approvisionnement, la régulation du marché et la protection du pouvoir d'achat des citoyens, ainsi que l'actualisation des lois sur les règles applicables aux pratiques commerciales, le commerce électronique, les espaces commerciaux et les réseaux de distribution.

Il s'agit également des textes concernant la protection du consommateur, la qualité des produits et services et leur sécurité et le contrôle et les modalités de la conformité des produits importés via les frontières.

S'agissant du volet relatif à la régulation et à l'organisation du marché national, le ministère œuvre à la mise en place d'un plan national d'urbanisme commercial, à l'élargissement des investissements dans les grandes



surfaces et espaces commerciaux, ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route nationale permettant une exploitation optimale des espaces commerciaux existants mais non exploités, tout en intégrant les intervenants du commerce parallèle dans le tissu commercial officiel, selon le ministre.

Dans ce sens, il a fait savoir que l'année 2025 sera marquée par la relance de la Société de réalisation et de gestion des marchés de gros (Magros), qui "dispose actuellement de 9 marchés régionaux de fruits et légumes tout en lui consacrant un plan de modernisation et de développement de ses activités afin de renforcer son rôle dans l'approvisionnement et la régulation du marché national avec les différents produits agricoles et alimentaires, en sus de lui permettre de sceller des partenariats économiques rentables". Aussi, le plan ministériel annuel prévoit la poursuite "des efforts de modernisation des modes de gestion et de numérisation des procédures au sein des services extérieurs sous tutelle, en sus du renforcement de la qualité et de l'efficacité des décisions tant au niveau central que local, selon une vision globale orientée vers l'avenir".

Affirmant l'importance de l'approche participative adoptée par son secteur visant à consolider les acquis socioéconomiques réalisés par l'Algérie au cours des dernières années, le ministre a mis en avant le rôle du secteur privé

dans le développement du réseau de commercialisation, de distribution et de moralisation de l'activité commerciale, et dans "la concrétisation des investissements proposées liés aux grands centres et espaces commerciaux selon les normes internationales". Le ministre a également fait savoir que l'année en cours verra "le lancement de partenariats économiques prometteurs avec des investisseurs étrangers en vue de créer des bases commerciales et de grands centres de distribution, à même d'éliminer définitivement les éventuelles anomalies en matière de distribution des produits agricoles et de consommation, assurant leur accès direct au consommateur, sans obstacles ni intermédiaires illégaux".

Pour ce qui est du contrôle, le ministre a précisé que les mesures envisagées avaient pour objectif de lutter contre toutes les formes de pratiques commerciales illicites, de monopole et de spéculation, en veillant au respect des prix et des marges bénéficiaires réglementées pour les produits alimentaires de large consommation, en numérisant toutes les procédures de contrôle des activités commerciales, en renforçant le contrôle du E-commerce, et en modernisant les dispositifs de contrôle au niveau des ports.

Dans ce contexte, M. Zitouni a également annoncé la création d'une carte nationale des laboratoires d'analyses (GEOLAB), qui sera généralisée à

tous les secteurs, l'élargissement des compétences de cinq (5) laboratoires pour inclure les analyses de précision, et la mise en service de cinq (5) nouveaux laboratoires au titre de l'année 2025, qui s'ajouteront aux 37 labos actifs".

## Le tissu économique national s'est renforcé avec plus de 65.000 nouveaux opérateurs en 2024

Abordant le bilan de prise en charge de la consolidation du pouvoir d'achat du citoyen et de l'assurance de la pérennité de l'approvisionnement en produits de base, durant l'année écoulée, M. Zitouni a affirmé que dans le cadre des mesures d'indemnisation du différentiel du prix pour l'huile alimentaire et le sucre blanc, il s'élève à 98,8 % Mds de DA, tandis que celui du produit du café vert s'élève à 2,99 Mds de DA.

Quant à l'indemnisation des coûts du transport terrestre des marchandises destinées aux wilayas du Sud, un montant estimé à 957,1 millions de DA pour des quantités estimées à 241.088 tonnes de différents produits. Dans le domaine du commerce de troc avec les Etats frontaliers du Sud du pays, le ministère a recensé 195 commerçants au niveau de 10 wilayas concernées par l'entrée de différents produits provenant du Mali et du Niger, dont la valeur s'élève à 8,3 Mds de DA et la sortie de produits algériens d'une valeur de 4,9 Mds de DA.

Après avoir salué la dynamique qu'enregistre l'Algérie, dans le sillage des réformes économiques, en application des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Zitouni a fait état de l'évolution du tissu économique dans le pays, à savoir que le nombre global des registres de commerce au niveau national, a atteint jusqu'au 2 février courant, 2.358.314 entreprises principales et secondaires".

Ces entreprises sont réparties en termes de nature juridique, en 2.100.839 personnes physiques et en 257.475 personnes morales", ajoutant que le volume global du tissu économique enregistré, à ce jour, représente une hausse de 65.503 registres de commerce entre les deux années 2024 et 2025.

## COMMERCE EXTÉRIEUR

## 54.000 tonnes de fer plat exportées vers l'Italie et la Turquie

Le complexe sidérurgique « Tosal » situé à Bethioua, à l'est d'Oran, a exporté 27 mille tonnes de fer plat vers la Turquie, a annoncé jeudi le complexe, en marge du chargement.

Le DG des Douanes algériennes, le général-major Abdelhafidh Bakhous, accompagné du SG du Conseil algérien du renouveau économique (CREA), Ali Oumlal, du wali d'Oran, Samir Chibani, et du membre du

conseil d'administration du complexe Tosal, Alp Topkyoglu, ont assisté au chargement des plaques de fer à bord du navire à destination de la Turquie au port d'Arzew. Dans une déclaration du complexe en marge du processus d'exportation, un représentant de Tosal a évalué cette quantité exportée à environ 13 millions de dollars, annonçant que la valeur des exportations atteindra 200 millions de dollars

d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2025. Il a également souligné que le complexe aspire, à travers son produit de fer plat, à entrer sur le marché européen compte tenu de la demande croissante pour celui-ci, ce qui permettra d'atteindre une valeur d'exportation d'environ 2 milliards de dollars au cours de la prochaine année.

Ce processus d'exportation intervient après la mise en service du complexe

de fer plat « Tosal » fin octobre dernier avec une capacité de production de 2,5 millions de tonnes par an.

De son côté, le directeur du commerce extérieur, Azi Ramzi, a déclaré qu'au cours de la semaine écoulée, 27 mille tonnes de fer plat ont été exportées vers l'Italie, et d'autres opérations d'exportation similaires suivront dans les semaines à venir vers les pays de l'Union européenne.

PRÉSIDENTE MAURITANIE DE L'UA

# Des performances à préserver

*La présidence de l'Union africaine (UA) par la Mauritanie (février 2024-février 2025) a été marquée par des performances sur tous les plans, laissant un héritage important à préserver au profit du continent.*

**P**récisant les contours de sa vision dès la prise de ses fonctions en tant que président en exercice de l'UA, le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a clairement identifié dans son discours d'investiture les problèmes majeurs dont souffre l'Afrique, en mettant l'accent sur l'urgence de résoudre des questions lancinantes, à l'instar de l'éducation, des conflits armés, de l'exploitation des richesses du continent et de la sécurité alimentaire.

S'agissant de l'éducation, les efforts ont abouti à l'organisation à Nouakchott d'un sommet, auquel ont participé un certain nombre de chefs d'Etat, dont le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, des dizaines de ministres concernés par l'éducation sur le continent, ainsi que des experts du domaine et des partenaires au développement. Concernant le dossier de la paix et de la stabilité, le président en exercice de l'Union africaine a effectué une visite dans la capitale libyenne, Tripoli, au cours de laquelle il a rencontré diverses parties libyennes et reçu d'autres parties au palais présidentiel à Nouakchott, dans le cadre des efforts visant à mettre fin à l'instabilité dans ce pays, où la situation a des répercussions directes sur les pays du Sahel africain.

Pour ce qui est du conflit au Soudan, l'engagement de la Mauritanie s'est soldé par l'organisation d'une conférence à Nouakchott sur la crise sou-



danaise et l'accueil par le président mauritanien du chef de l'armée et président du Conseil de souveraineté de transition soudanais, Abdel Fattah Al-Burhan.

A cette occasion, le président de l'UA a appelé à cesser les combats pour épargner le sang des Soudanais et sauver le pays et son avenir, exprimant la disposition de la Mauritanie et de l'Union africaine à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Toujours dans le domaine de la médiation, le président en exercice de l'UA s'est montré également efficace face à la récente reprise des combats dans l'Est de la République démocratique du Congo entre les rebelles du M23 et l'armée congolaise, en appelant fermement à un cessez-le-feu et à la recherche d'une solution pacifique.

Il a, en outre, chargé le Conseil africain de paix et de sécurité à prendre l'initiative de tenir une réunion consacrée à la discussion de la crise congolaise.

Au plan diplomatique, l'Union africaine a connu un rayonnement international remarquable sous la présidence mauritanienne et M. El Ghazouani a participé à de nombreux sommets et réunions onusiennes et internationales, défendant avec force la nécessité de rendre justice à l'Afrique et renforcer la coopération avec ses partenaires.

Au plan des intérêts économiques du continent, sous la présidence mauritanienne de l'Union africaine, un sommet sur l'économie africaine s'est tenu à Abidjan et la Tanzanie a accueilli un sommet sur l'énergie.

COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI) :

## « Les sanctions américaines sont une atteinte contre le droit international »

La Cour pénale internationale (CPI) a vivement condamné, vendredi, les sanctions prises à son encontre par Washington. Le président américain Donald Trump, qui reproche à la CPI d'avoir mené des « actions illégales », a signé, jeudi, un décret interdisant, notamment, l'entrée aux États-Unis à ses dirigeants, employés et agents et qui prévoit de geler tous leurs avoirs détenus dans ce pays.

Dans un communiqué, la CPI, basée à La Haye, condamne ce décret, qui

visait à « imposer des sanctions à ses fonctionnaires et à nuire à son travail judiciaire indépendant et impartial ».

« La Cour soutient fermement son personnel et s'engage à continuer de rendre justice et de redonner espoir à des millions de victimes innocentes d'atrocités à travers le monde », ajoute la CPI, appelant ses 125 Etats parties, la société civile et toutes les nations du monde à « s'unir pour la justice et les droits humains fondamentaux ».

Dans une déclaration commune, 79 Etats parties à la CPI dénoncent les sanctions prises par Washington contre la Cour, affirmant que celles-ci « augmentent le risque d'impunité pour les crimes les plus graves et menacent de miner l'état de droit international ».

« Aujourd'hui, la Cour fait face à des défis sans précédent », assurent ces 79 signataires de la déclaration faisant spécifiquement référence aux sanctions américaines contre les dirigeants et employés de la Cour.

GHAZA

### L'Unrwa alerte sur le manque d'abris et l'absence des moyens de chauffage

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a alerté sur le manque d'abris dans la bande de Gaza et les moyens de chauffage, notant que la vie de milliers de réfugiés est désormais en danger, compte tenu du froid qui y sévit ces derniers jours. Dans un message posté vendredi sur les réseaux sociaux, l'agence onusienne a indiqué que "de nombreuses familles palestiniennes vivent encore dans des abris temporaires en raison des destructions généralisées dans la bande de Gaza". Et de poursuivre : "Les fortes pluies et les vents violents qui se sont intensifiés dans la bande de Gaza, en particulier au cours des dernières 24 heures, exposent des centaines de milliers de Palestiniens au risque du froid". L'UNRWA a souligné que "ses équipes continuent de fournir une aide urgente et tant attendue, notamment des tentes, des matelas, des couvertures et des vêtements aux personnes déplacées dans toute la bande de Gaza". Elle a également publié un clip vidéo montrant des vents violents déracinant les tentes des personnes déplacées, faites de tissu et de nylon, et dispersant leurs biens dans la zone d'Al-Mawasi, au nord-ouest de la ville de Khan Younes, dans le sud de la bande de Gaza.

## COUPE D'ALGÉRIE

# L'USMH s'accroche, l'USB et le MCO décrochent

*L'USMH s'accroche, l'USB et le MCO décrochent. La belle aventure continue pour l'USM El Harrach, pensionnaire de la Ligue 2 amateur.*

Après avoir éjecté en 16e de finale la JS Kabylie, c'était au tour, ce vendredi, du MC Oran de subir la furie des Harrachis, visiblement décidés à rééditer l'exploit de 1974 et 1987. Les Okbi et consorts l'ont emporté, en effet, au stade Miloud Hadeïf d'Oran par 1 but à 0 lors du match des huitièmes de finale de la coupe d'Algérie de football. Le but de la qualification a été l'œuvre de Berrabah, consécutivement à une contre-attaque (54'). Suite à leur élimination, les Hamraoua rejoignent, du coup, la liste des clubs de l'élite ayant fait leurs adieux à Dame Coupe, à savoir la JS Kabylie, le CS Constantine, l'ASO Chlef, l'USM Khenchela, la JS Saoura et l'US Biskra. Cette dernière a fait les frais de l'instabilité de la barre technique. L'arrivée de Bougherara n'était pas pour arranger les affaires des sudistes, éliminés jeudi dernier sur leur propre terrain par l'ES Mostaganem (1-2 AP). Après la fin des 90 minutes réglementaires sur le score de parité d'un but partout, les deux antagonistes ont dû recourir aux prolongations pour se départager. Le dernier mot est revenu aux Espérantistes qui, emmenés par le chevronné Djamel Benlamri, inscrivent le but de la qualification à 3 minutes de la fin. Au stade Messaoud Zeghar, l'ES Sétif s'est qualifiée laborieusement face à Amel El Eulma (Inter régions), 0-1.



Il faut dire que les locaux n'ont pas à rougir de cette élimination, surtout qu'ils ont tenu tête à un géant de l'épreuve. Dans le choc des pensionnaires de l'Inter régions, le MO Bejaïa a su tirer profit de l'avantage du terrain et du public en s'imposant face au club de Hai El-Djebel (2-0). Ce dernier a réalisé un grand coup le tour précédent en écartant le Paradou AC. À Témouchent, la logique a été respectée où le CRT local (L2) a pris le meilleur sur l'équipe de Béni Tamou. Une qualification historique pour les Témouchentois grâce à un but marqué en seconde période (1-0). Les trois derniers matches de ce tour auront lieu avant la fin

de ce mois. Le MC El Bayadh reçoit le vainqueur du match O. Akbou-OM Arzew (22 février), le RC Kouba accueille le qualifié du duel USM Alger-NC Magra (23 février), et l'US Chaouia se rend chez le vainqueur du derby CR Belouizdad-MC Alger (24 février).

### L'ESM au menu d'El Harrach en quarts

Au terme des résultats partiels des 8es de finale, les amateurs de l'épreuve la plus populaire du pays auront droit à des matches intéressants en prévision des quarts de finale. L'ES Mostaganem donnera

la réplique à l'USM El Harrach dans un rendez-vous prometteur. Le MOB, auteur d'une saison exceptionnelle sous la houlette de Mustapha Biskri, affrontera le CRB, le MCA ou l'USC. Le CRT négociera le ticket qualificatif face au RCK, à l'USMA ou au NCM. Quant à l'Entente de Sétif, elle héritera du MCEB, de l'OA ou de l'OMA. À partir des quarts de finale, les matches se joueront sur terrain neutre.

**L'ESM et l'ESS en quarts de finale de la Coupe d'Algérie**  
L'ES Mostaganem et l'ES Sétif sont les deux premiers clubs à valider leur billet aux quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football 2024-2025. L'ESM et l'ESS ont éliminé en déplacement l'US Biskra (2-1, a.p) et de l'Amel El-Eulma (1-0) respectivement, dans les premiers matches des huitièmes de finale de Dame Coupe, disputés ce jeudi.

**Belkhadem assomme les Biskris**  
Au stade 18 février d'El Alia (Biskra), les locaux ont été surpris dès la 12e minute de jeu, en concédant l'ouverture du score. L'ancien joueur du CR Belouizdad, Belkhadem, a donné l'avantage aux Mostaganémois sur penalty. Poussés par leur public, les coéquipiers du capitaine Lakhdari ont réussi à égaliser peu avant la pause, grâce à Dadache (42e). Après une seconde période équilibrée, les deux équipes ont été départagées durant la prolongation. Belkhadem a ressurgi pour signer le doublé et offrir la qualification aux siens (115e).

## TAC 2025, 17 équipes sur le départ ce dimanche 9 février

La 25e édition du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2025), prévue du 9 au 18 février, s'annonce comme un véritable défi pour les dix-sept (17) équipes engagées. Le TAC 2025 offre, en effet, aux spectateurs un aperçu unique des paysages touristiques de l'Est et du grand Sud algériens, avec un parcours spectaculaire de 1404 km, répartis sur 10 étapes traversant 13 villes du pays. Cette édition du TAC sera marquée par un départ symbolique en Tunisie avec l'organisation du Grand Prix de Sakiet Sidi Youcef, le samedi 8 février, en commémoration des massacres perpétrés par l'armée coloniale le 8 février 1958 dans ce bourg de paix.

**Un TAC à 10 étapes sur 1404 km**  
Outre les 10 étapes au programme, le TAC-2025 s'accompagnera également de 2 autres Grands Prix : le Grand Prix de la Sonatrach à Hassi Messaoud (jeudi 20 février), en célébration de la proclamation de la nationalisation des hydrocarbures, le 24 février 1971, et le Grand Prix d'Alger «Djamel Boukercha» (samedi 22 février), en l'honneur à l'ancien journaliste sportif de la radio nationale Chaîne 3, décédé en 2023. Sur un parcours total de 1404 km, les dix étapes du TAC 2025 traverseront essentiellement des villes de l'Est et du Grand sud du pays : Guelma, Constantine, Sétif, Batna, Biskra, Boussaâda, Djelfa, Laghouat, Ghardaïa et Ouargla. Le départ officiel du TAC-2025 sera donné

le dimanche 9 février avec une étape de 103,2 km entre Guelma et Constantine. Un premier défi pour les coureurs, qui enchaîneront ensuite, lors de la deuxième étape, assez rude, avec un parcours de 145,5 km entre Constantine et Sétif. Pour la 3e étape, le peloton mettra le cap sur Batna (130,6 km), en passant tout près des cimes enneigées des Aurès, avant d'amorcer la descente vers le grand Sud et ses paysages féériques, avec une escale dans les oasis de Biskra (4e étape, 156,3 km) et Boussaâda (5e étape, 171,2 km). Les péripiéties des coureurs se poursuivront sur un rythme tout aussi soutenu avec des distances variées allant de 107,5 km (7e étape Djelfa-Laghouat) à la plus longue de l'épreuve, qui s'étendra sur 197,8 km entre Laghouat et Ghardaïa (8e étape). Ce dernier tronçon, particulièrement long, testera la résistance des cyclistes avant les étapes finales.

Les étapes 9 et 10, reliant Ghardaïa à Ouargla et Ouargla à Hassi Messaoud, concluront cette édition en beauté, avec la dernière étape d'une distance de 83,5 km, offrant aux sprinteurs une occasion de briller avant l'ultime ligne droite.

### Une participation internationale record

Pour cette 25e TAC, les organisateurs ont retenu 17 équipes, dont 6 algériennes, parmi lesquelles le Madar Procyling Team et la sélection nationale «Élite», qui

regroupent les meilleurs coureurs algériens à l'instar de Nassim Saïdi, champion du RAC 2024, du sprinter Yacine Hamza, ou encore du chevronné Youcef Reguigui. Par ailleurs, au terme de chaque étape, 7 maillots seront attribués: le maillot bleu pour le vainqueur de l'étape, le jaune pour le leader du classement général, le blanc pour le meilleur jeune, le vert pour le meilleur sprinter, le maillot à pois pour le meilleur grimpeur, l'orange pour le coureur le plus combatif, et enfin le maillot rouge pour le meilleur cycliste algérien. En plus de ces distinctions, des récompenses financières sont prévues pour le vainqueur d'étape et le porteur du maillot jaune à l'issue de chaque journée.

### Programme du TAC 2025

Tracé du TAC 2025 : 10 étapes, 13 ville et 1404 km

- 1re étape (dimanche 9 février) : Guelma - Constantine (103.2 km)
- 2e étape (lundi 10 février) : Constantine - Sétif (145.5 km)
- 3e étape (mardi 11 février) : Sétif - Batna (130.6 km)
- 4e étape (mercredi 12 février) : Batna - Biskra (156.3 km)
- 5e étape (jeudi 13 février) : Biskra - Boussaâda (171.2 km)
- 6e étape (vendredi 14 février) : Boussaâda - Djelfa (115 km)
- 7e étape (samedi 15 février) : Djelfa -

- Laghouat (107.5 km)
- 8e étape (dimanche 16 fév) : Laghouat - Ghardaïa (197.8 km)
- 9e étape (lundi 17 février) : Ghardaïa - Ouargla (189.5 km)
- 10e étape (mardi 18 fév) : Ouargla - Hassi Messaoud (83.5 km)

- Dates des Grands Prix :
- Samedi 8 février : Grand Prix de Sakiet Sidi Youcef (122 km)
  - Jeudi 20 février : Grand Prix Sonatrach à Hassi Messaoud (141 km)
  - Vendredi 21 février : Grand Prix d'Alger (84 km).

### Liste des équipes en lice

- Madar Procyling Team (Algérie)
- Majd El Guerara (Algérie)
- MC Alger (Algérie)
- IRBEK El Kantra (Algérie)
- Sélection nationale algérienne «Elite»
- Sélection nationale algérienne «Développement»
- Sélection nationale tunisienne
- Sélection nationale égyptienne
- Sélection nationale mauricienne
- Sélection nationale érythréenne
- Team Flanders (Belgique)
- Team Technipes Inemilia Romania (Italie)
- Universe Cycling Team (Pays-Bas)
- CLN Cycling (Suisse)
- Team Stork (Allemagne)
- ASC Monsters (Indonésie)
- Glory Mentech (Chine).

## NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE GÉNITEUR EN SÉRIE



21h25

**TMC**

Olivia Benson et Elliot Stabler doivent identifier un bébé retrouvé abandonné non loin d'une salle de sport. Ils découvrent rapidement qu'il s'agit du bébé adoptif de Dede Aston, une femme d'affaires qui, en son absence, l'a confié à une nourrice. Celle-ci avoue avoir eu la visite de son amant cette nuit-là. Les choses se compliquent lorsque les enquêteurs découvrent qu'il s'agit du fiancé de Dede Aston, un éminent avocat. Une histoire abracadabrante de bout en bout que l'on suit malgré tout avec une certaine curiosité.

## SANS UN BRUIT : JOUR 1



21h10

**CANAL+**

Avant les événements liés à la famille Abbott, Samira, une jeune femme en phase terminale de cancer, se rend dans un théâtre new-yorkais avec d'autres patients de son centre de soin. Elle est également accompagnée de son chat Frodo. Une fois le spectacle terminé, ils assistent à une pluie d'objets similaires à des chutes de météorites. Il s'agit en réalité d'une invasion extraterrestre. Les survivants comprennent que les créatures sont très sensibles au bruit. Après le chaos, Samira va tenter de retrouver son chat. Se sachant condamnée, elle n'a qu'un seul objectif : manger une dernière pizza chez Patsy's.

## S.O.S. FANTÔMES : L'HÉRITAGE



21h10

**2**

Après avoir déménagé dans une petite ville, une mère et ses deux enfants commencent à découvrir leur lien avec les Ghostbusters d'origine et l'héritage secret légué par leur grand-père. Plus de 35 ans après le film original, la franchise S.O.S. Fantômes retrouve une nouvelle jeunesse grâce à cet opus signé par Jason Reitman, le fils d'Ivan Reitman, créateur de cette saga. L'humour est toujours présent, ainsi que des effets spéciaux très soignés. Et les jeunes comédiens apportent un vent de fraîcheur à ces aventures ectoplasmiques échevelées.

## L'ASCENSION



21h05

**W9**

Par amour, Samy quitte sa cité HLM et part gravir les mythiques 8848 mètres qui font de l'Everest le toit du monde. Un départ qui fait vibrer ses copains, puis tout le 9-3 et c'est bientôt la France entière qui suit avec émotion les exploits de ce jeune homme ordinaire et amoureux. À la clé, un message d'espoir : à chacun d'inventer son avenir, puisque tout est possible. Comme il l'a reconnu lui-même, Ludovic Bernard s'est très librement inspiré d'une histoire vraie pour réaliser «L'Ascension». Ancien assistant de Luc Besson, notamment, Bernard entame une très productive carrière de réalisateur...



# LA SELECTION DE MIDI LIBRE

## LA GUERRE SELON CHARLIE WILSON



21h00

**arte**

Au début des années 80, le délégué du Deuxième District du Texas Charlie Wilson était surtout connu à Washington comme un noceur et un bon vivant accumulant conquêtes et scandales. Cependant sa personnalité flamboyante dissimulait un sens politique aigu, une solide connaissance de la scène internationale, un patriotisme à toute épreuve et un attachement viscéral aux causes qu'on dit perdues. Inspirée d'une ahurissante histoire vraie, une réjouissante comédie satirique qui bénéficie d'une distribution idéale.

## LA FABRIQUE DU MENSONGE EDUCATION À LA SEXUALITÉ, L'ÉCOLE SOUS PRESSION



21h05

**5**

Les écoles françaises ont récemment fait l'objet d'accusations et d'attaques en raison du contenu présumé des séances d'éducation à la sexualité. Derrière cette polémique se trouve une campagne mensongère provenant principalement de figures religieuses et complotistes sur les réseaux sociaux. Ces séances, qui ont pour but d'offrir aux élèves un lieu d'échange où ils peuvent trouver des réponses à leurs interrogations, sont désormais au cœur de tensions alimentées par des parents en colère. Cette dérive conspirationniste n'est pas la première du genre à impacter l'école et les professeurs.

## LES SECRETS DU PARANORMAL



21h10

**NRJ**

Le 26 juillet 2023 David Grush, militaire et ancien responsable du renseignement américain, fait une annonce extraordinaire concernant l'existence d'un programme de récupération d'engins extraterrestres. En août 2019, une mission archéologique exhume les vestiges, à Kyriat Yearim en Israël, de ce que bible présente comme étant la mythique Arche d'alliance. En Californie, le lac Piru est devenu maudit et pratiquement interdit à la baignade suite à une douzaine de noyades suspectes ayant eu lieu en 1994. Le 24 novembre 1981, dans le Connecticut, Arne Cheyenne Johnson pour sa défense suite à un crime...

## INSPECTEUR BARNABY TOUTES GRIFFES DEHORS



21h05

**3**

La soirée organisée pour récompenser les succès de Frank Bailey, détective spécialisé dans la recherche d'animaux disparus, bascule dans la violence après une altercation houleuse. Le lendemain matin, son corps transpercé de coups de couteau repose dans l'enclos d'un animal qu'il tentait de localiser : une chienne appartenant à son ex-épouse. La découverte macabre est effectuée par son neveu Ty, qui s'avère être également le principal bénéficiaire de son testament aux côtés d'un autre héritier. La fortune du détective se trouve ainsi au cœur d'une enquête complexe.

Web : www.lemidi-dz.com  
**MIDI**  
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56  
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56  
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup>- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:15
Dohr	13:02
Asr	15:59
Maghreb	18:26
Icha	19:45

NORD-EST DES CÔTES DE BOUMERDÈS

## SAUVETAGE DE 15 CANDIDATS À L'IMMIGRATION CLANDESTINE



Des unités des Garde-côtes relevant du Commandement des Forces navales ont procédé à une opération de sauvetage et d'évacuation, au nord-est de Cap Djennet (Boumerdes), de 15 candidats à l'immigration clandestine originaires de Somalie et du Soudan du Sud, indique vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans le cadre des missions humanitaires des unités des Garde-côtes du Commandement des Forces navales, relatives au sauvetage de vies

humaines en mer et suite à la réception, le 06/02/2025 à 15h20, par le Centre régional des opérations de surveillance et de sauvetage en mer/lère Région militaire, d'un signal de détresse indiquant la présence de migrants en danger à 27 miles marin au nord-est de Cap Djennet (Boumerdes), une opération de sauvetage et d'évacuation a été immédiatement déclenchée sous la supervision du Centre national des opérations de surveillance et de sauvetage en mer des Garde-côtes du Commandement des

Forces navales », précise la même source. Deux vedettes des Garde-côtes relevant du groupement territorial des Garde-Côtes de Dellys sont intervenues et ont réussi à secourir 15 candidats à l'immigration clandestine, 14 de nationalité somalienne, dont deux (02) mineurs, et un (1) du Soudan du Sud", ajoute le communiqué, notant que "les rescapés ont été embarqués et dirigés vers le port de Dellys (Boumerdes) où ils ont été pris en charge et transférés vers l'hôpital de Dellys pour recevoir les soins nécessaires.

LIBAN

### Formation d'un nouveau gouvernement

Le président libanais, Joseph Aoun, a signé un décret formant un gouvernement de 24 ministres, rapporte samedi l'agence de presse libanaise (ANI).

L'Agence a indiqué que Aoun a signé le décret portant acceptation de la démission du gouvernement du Premier ministre Najib Mikati, et le décret chargeant Nawaf Salam de former un nouvel exécutif. Il a ensuite signé avec ce dernier le décret portant formation d'un gouvernement de 24 ministres.

Le Premier ministre Nawaf Salam a affirmé samedi que son gouvernement s'efforcera de restaurer la confiance entre les citoyens et l'Etat, entre le Liban et son environnement arabe, ainsi qu'entre le Liban et la communauté internationale.

Il a également souligné qu'il était important pour lui que le gouvernement soit un gouvernement de réforme, car la réforme est le seul chemin vers un véritable sauvetage.

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ

## L'OCCUPATION MAROCAINE EXPULSE LE JOURNALISTE ESPAGNOL FRANCISCO CARRION

L'occupation marocaine a expulsé, mercredi, le journaliste espagnol Francisco Carrion de la ville de Dakhla, dans la partie occupée du Sahara Occidental, et ce dans le cadre du blocus étouffant imposé au territoire occupé, en empêchant les observateurs internationaux, les défenseurs des droits humains et les journalistes étrangers d'y accéder, pour que ses violations croissantes des droits humains ne soient pas dévoilées.

Le membre du Collectif des défenseurs des droits de l'Homme au Sahara occidental (CODESA), Hassan Zerouali, a déclaré, dans une publication sur sa page officielle sur les réseaux sociaux, que les forces d'occupation marocaines ont empêché le journaliste espagnol du quotidien « *El Independiente* », d'entrer dans la ville de Dakhla et l'ont renvoyé à Madrid depuis l'aéroport de la ville, à bord du même avion, en l'in-

formant qu'il était « *persona non grata* », en raison de ses écrits hostiles aux politiques du régime marocain.

Dans un commentaire sur son expulsion de la ville de Dakhla, le journaliste espagnol a relevé la contradiction dans cette ville, entre ce que dit le Maroc qui prétend qu'elle est « la porte du paradis », et « l'enfer » que vit le peuple sahraoui qui aspire à voir sa patrie libre et indépendante.

Pour sa part, l'instance sahraouie contre l'occupation marocaine (ISACOM), a exprimé sa profonde préoccupation face à l'interdiction par les autorités d'occupation marocaines de l'entrée des observateurs internationaux dans les villes du Sahara Occidental occupé, car elle intervient dans un contexte de déni du droit international dans cette région et au mépris des Nations unies et des mécanismes onusiens.

CITOYENS DÉSIREUX D'ACCOMPLIR LA OMRA

### Appel à la vaccination

L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) a appelé, jeudi, dans un communiqué, les citoyens souhaitant accomplir les rites de la Omra, à se faire vacciner notamment contre la grippe saisonnière et la méningite, tel que recommandé par le ministère de la Santé, et ce à titre préventif contre d'éventuelles maladies.

« L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO), porte à la connaissance de tous les citoyens souhaitant accomplir les rites de la Omra, que conformément à la circulaire émise par l'Autorité générale de l'aviation civile (GACA), les pèlerins peuvent désormais, entrer en Arabie saoudite sans devoir se justifier d'une vaccination contre la méningite, toutefois, il serait préférable de se faire vacciner, tel que recommandé par le ministère de la Santé, notamment contre la grippe saisonnière et la méningite, et ce à titre préventif contre d'éventuelles maladies », précise le communiqué.

EXPULSION D'UN INFLUENCEUR ALGÉRIEN

### La justice française annule la décision



Le tribunal administratif de Melun, près de Paris, a annulé jeudi les décisions prises à l'encontre d'un influenceur algérien, visé par une obligation de quitter le territoire français (OQTF) sans délai, ont rapporté des médias.

Saisi en urgence, le tribunal administratif de Melun, près de Paris, a tenu audience jeudi et « décidé d'annuler les décisions prises par le préfet de l'Hérault », dans le sud de la France.

Il « enjoint à l'autorité préfectorale de réexaminer la situation de l'intéressé dans un délai de trois mois et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour durant le temps de ce réexamen ».

Cette décision de la justice inflige un camouflet au ministre de l'Intérieur français et à l'extrême droite, en se prononçant contre toute expulsion arbitraire du territoire.